



**Enquête sur le financement des
petites et moyennes entreprises 2004**

Méthodologie

**Préparé par :
Division des méthodes d'enquêtes auprès des entreprises
Octobre 2005**

Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2004

Rapport de méthodologie

1 – RENSEIGNEMENTS DE BASE

Par suite des recommandations présentées par le Groupe de travail MacKay sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, Finances Canada, Industrie Canada et Statistique Canada ont été chargés de lancer un nouveau programme statistique, en vue de recueillir des renseignements sur le financement des petites et moyennes entreprises. Statistique Canada fait enquête auprès de ces entreprises partout au pays, afin de déterminer le type d'endettement, de location-acquisition et de financement par capitaux propres dont les petites et moyennes entreprises dépendent, ainsi que pour recueillir des données sur les tentatives en vue d'obtenir du nouveau financement.

L'Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises est souvent considérée comme une enquête sur la demande de financement par les petites et moyennes entreprises (PME). Une enquête distincte sur le financement des entreprises, du point de vue de l'offre, est aussi menée par Statistique Canada sur une base annuelle. Le présent document traite uniquement de l'enquête portant sur la demande.

En 2000, une enquête pilote auprès d'environ 2 000 entreprises a été menée pour l'année de référence 1999, afin de déterminer la pertinence de l'approche servant à recueillir ce type de données, ainsi que pour produire quelques estimations nationales pour certaines des principales questions d'intérêt. Par suite de cette enquête pilote, de nombreuses recommandations ont été faites, en vue de la mise en œuvre d'une enquête définitive à grande échelle. Tout d'abord, des changements importants ont été apportés au questionnaire, afin de le simplifier et le raccourcir. En deuxième lieu, certaines modifications ont été apportées à la façon de définir la population des PME. Enfin, les résultats de l'enquête pilote ont servi à concevoir l'échantillon pour la première enquête de référence pour l'année 2000 et l'enquête supplémentaire en 2001.

Dans le cas de l'enquête de 2004, les questions étaient similaires à celles des enquêtes de 2000 et de 2001, mais certaines questions qui n'étaient pas pertinentes compte tenu des objectifs particuliers ont été supprimées, tandis que d'autres ont été ajoutées. Ces changements correspondaient à l'objectif secondaire, mais important, de l'enquête d'apporter certaines améliorations et des ajouts limités au contenu et au libellé de l'enquête, tout en réduisant de 30 minutes à 20 minutes le temps passé au téléphone avec le répondant moyen.

Le présent document fait état de la méthodologie utilisée pour mener l'enquête définitive sur le financement des PME en 2004 (la deuxième enquête de référence).

Note aux utilisateurs

L'Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises 2004 a été menée auprès des entreprises qui étaient actives au cours de la période visée par l'enquête. La période de référence pour l'enquête de 2004 porte sur les 12 mois ayant précédé la date

de l'interview. Les résultats de l'enquête n'ont pas tenu compte des entreprises qui avaient cessé leurs activités en raison d'un manque de financement juste avant la tenue de l'enquête. Les entrepreneurs qui avaient tenté de lancer une entreprise, mais qui avaient échoué pendant la période visée par cette enquête, ont aussi été laissés de côté. Les concepts et définitions utilisés dans le cadre de l'enquête se trouvent à l'annexe A.

2 – PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

2.1 Base de sondage

Le point de départ de la définition de la population cible de l'enquête sur les PME a consisté à inclure toutes les entreprises qui figuraient dans le fichier de l'univers du Registre des entreprises (RE) en date d'août 2004. Cette base de données est élaborée et adaptée à partir de divers types de dossiers fiscaux de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et elle est aussi mise à jour régulièrement, sur la base de la rétroaction découlant d'autres enquêtes auprès des entreprises. Le RE comprend l'univers des entreprises au Canada. Une fois le fichier de l'univers créé, certaines entreprises ont été supprimées, sur la base de renseignements auxiliaires disponibles à partir du RE. Les autres entreprises suivantes ont été exclues de la population :

- 1- Entreprises comptant 500 employés et plus
- 2- Entreprises ayant des recettes brutes de plus de 50 millions de dollars
- 3- Entreprises codées comme sans but lucratif (par exemple, écoles, hôpitaux, organismes de bienfaisance)
- 4- Coopératives
- 5- Coentreprises
- 6- Administrations municipales/fédérale et provinciales
- 7- Autres industries (SCIAN) pour lesquelles le financement ne présente pas d'intérêt (voir le tableau 6 de l'annexe B pour une liste de tous les codes exclus du SCIAN).

Il convient de souligner que d'autres exclusions, comme celles des filiales, n'ont pu être déterminées à partir des données figurant dans la base de sondage. Ces entreprises ont été éliminées à l'étape de la collecte. La base de sondage finale comprenait 1 939 780 entreprises.

2.2 Stratification de la base de sondage

La nomenclature a été stratifiée selon les besoins de Finances Canada et d'Industrie Canada et les recommandations méthodologiques. Étant donné que des estimations étaient requises selon la région, le type d'industrie, la taille de même que l'âge de l'entreprise, ces quatre variables ont servi à la stratification initiale. Le nombre d'employés de l'entreprise a servi à définir la taille d'une entreprise, et l'âge de l'entreprise a été estimé à partir de la date à laquelle l'entreprise est apparue pour la première fois dans le Registre des entreprises. Il s'agit uniquement d'une approximation de l'âge réel de l'entreprise, mais ce sont les renseignements les plus précis qui étaient

disponibles. Il convient de souligner que le nombre d'employés et l'âge de l'entreprise sont des données qui sont recueillies au moment de l'interview et qu'une nouvelle classification est effectuée sur la base des résultats de l'enquête aux fins des totalisations.

Industrie Canada a fourni une liste d'entreprises ayant contracté des emprunts garantis par la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC). Cette liste a été appariée à la base de sondage. Outre les quatre variables de stratification mentionnées ci-dessus, la base de sondage a aussi été stratifiée selon le recours à la LFPEC, afin d'assurer une bonne représentation des entreprises utilisant cette garantie. La région n'a pas été incluse dans la stratification pour les unités à qui des prêts garantis par la LFPEC avaient été consentis, étant donné que la taille de ces strates était petite.

Les régions utilisées pour l'enquête de 2004 ont été modifiées par rapport aux enquêtes précédentes de 2000 et de 2001. On a procédé ainsi pour utiliser les six régions normalisées de Statistique Canada : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique et Territoires.

Les industries ont aussi été modifiées depuis les enquêtes de 2000 et 2001. Les industries de l'agriculture et du secteur primaire ont été combinés en un seul groupe, et un nouveau groupe du tourisme a été ajouté. Le groupe du tourisme présentait un intérêt pour Industrie Canada. Le tableau 7 de l'annexe B dresse une liste des codes du SCIAN compris dans le tourisme.

Les industries du savoir comprennent les entreprises dans un certain nombre de secteurs technologiques, comme la transmission des télécommunications, la production de vidéos et les services informatiques. Il s'agit d'un regroupement de catégories d'industries types de Statistique Canada qui est souvent utilisé par Industrie Canada et d'autres organisations. Le tableau 8 de l'annexe B comprend une liste des codes du SCIAN utilisés pour identifier les industries du savoir. Les « autres industries » représentent une catégorie fourre-tout comprenant toutes les industries non mentionnées précédemment. Même si les estimations pour cette catégorie ne constituent pas un objectif de premier plan, elle doit être bien représentée dans l'échantillon, afin de produire de bonnes estimations globales pour toutes les industries combinées.

Les catégories utilisées pour chacune des variables de stratification et les chiffres de population pour chaque catégorie sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 1a : Nombre d'entreprises selon la région

Région	Nombre d'entreprises
Atlantique	110 612
Québec	425 109
Ontario	710 353
Prairies	406 557
Colombie-Britannique	282 458
Territoires	4 691

Tableau 1b : Nombre d'entreprises selon le nombre d'employés

Nombre d'employés	Nombre d'entreprises
0	1 101 124
1-4	517 251
5-19	227 501
20-99	82 519
100-499	11 385

Tableau 1c : Nombre d'entreprises selon l'industrie

Industrie	Nombre d'entreprises
Agriculture et secteur primaire	211 957
Fabrication	92 217
Grossistes/détaillants	311 426
Professionnels	219 138
Industries du savoir	112 474
Tourisme	165 719
Toutes les autres	826 849

Tableau 1d : Nombre d'entreprises selon l'âge de l'entreprise

Âge de l'entreprise	Nombre d'entreprises
Moins d'un an	164 163
Un an et plus	1 775 617

Tableau 1e : Nombre d'entreprises selon le recours à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*

Recours à la LFPEC	Nombre d'entreprises
N'a pas utilisé le programme de garantie de la LFPEC	1 935 164
A utilisé le programme de garantie de la LFPEC	4 616

Enfin, chacune des strates d'entreprises n'ayant pas eu recours à la LFPEC définies ci-dessus ont été stratifiées à nouveau en deux strates de revenu (faible revenu et revenu élevé). On visait ainsi à optimiser le plan de sondage, afin de produire des estimations quantitatives à partir des données recueillies. On a eu recours au Système généralisé d'échantillonnage (SGÉCH) de Statistique Canada pour définir le seuil de faible revenu et de revenu élevé pour toutes ces strates. À cette fin, on a eu recours à la règle de la racine carrée de f cumulative (voir Sampling Techniques par Cochran, pages 128-131, 1977). Il convient de souligner que le seuil de revenu de chaque strate n'est pas nécessairement le même. Par ailleurs, même si la strate à revenu élevé aura tendance à comporter une fraction d'échantillonnage plus grande, il ne s'agira pas nécessairement d'une strate à tirage complet. Une fois l'ensemble de la stratification terminée, la base de sondage comptait au total 842 strates.

2.3 Répartition de l'échantillon

Selon le budget global disponible pour l'enquête, ainsi que les résultats des enquêtes de 2000 et de 2001 sur les PME, on a déterminé que la taille de l'échantillon national pour l'enquête se situait autour de 33 000 entreprises. En 2004, on a reconnu que pour obtenir des c.v. acceptables pour diverses sous-populations (p. ex., la population des entreprises qui n'empruntent pas et des entreprises qui ne sont pas des entreprises de démarrage), il suffisait que seulement une portion de ces entreprises répondent à certaines des sections de l'enquête. Par conséquent, les répondants ont répondu à diverses sections de l'interview téléphonique selon les caractéristiques de leur entreprise et grâce à des générateurs aléatoires qui ont été intégrés dans l'application de collecte. L'utilisation de cette « approche modulaire » a permis d'augmenter l'échantillon pour les groupes présentant un grand intérêt (c'est-à-dire les emprunteurs), et a rehaussé de façon significative l'efficacité de l'échantillonnage. L'échantillon a été réparti de façon à ce qu'à l'intérieur de chacun des cinq groupes de taille d'effectif, les estimations pour les domaines d'intérêt industrie, groupe d'âge, région et recours à la LFPEC répondent aux exigences de qualité. On a utilisé le revenu pour déterminer la variabilité des entreprises. Un coefficient de variation de 5 % était considéré comme acceptable. Cette répartition a entraîné une réduction de la taille de l'échantillon global en raison des exigences liées aux c.v. pour les divers domaines.

À l'intérieur de chaque strate, on a utilisé une taille d'échantillon minimale de cinq unités, afin qu'un nombre suffisant d'unités représentent la strate. Après la répartition initiale, toutes les tailles d'échantillon de strate ont été augmentées, afin d'obtenir le taux de réponse prévu de 50 %. La taille de l'échantillon final réparti pour l'enquête était de 34 509 entreprises.

2.4 Sélection de l'échantillon

À l'intérieur de chaque strate, on a eu recours à l'échantillonnage aléatoire simple pour sélectionner les unités. Afin de réduire le fardeau de réponse pour les petites et moyennes entreprises, on a tenté de réduire le chevauchement avec l'Enquête unifiée auprès des entreprises (EUE) de Statistique Canada.

Parmi les 34 509 entreprises sélectionnées, 146 ont été identifiées par la Division du Registre des entreprises (DRE) comme ayant cessé leurs activités avant le début de la collecte. Par conséquent, on a procédé à la collecte uniquement auprès de 34 363 unités.

3 – RÉSULTATS DE LA COLLECTE

La collecte pour cette enquête a été menée en deux parties. Dans le cadre de la partie 1, constituée principalement de questions de nature qualitative sur les dernières demandes de financement des entreprises, on a recueilli les données au moyen de l'ITAO. La partie 1 comprenait en outre certaines questions quantitatives liées aux montants demandés et empruntés pour chaque type d'instrument financier. Pour la partie 2, on a envoyé un questionnaire par la poste ou par télécopieur, en vue de recueillir des données

financières détaillées sur le passif et le bilan de toutes les entreprises qui avaient répondu à la partie 1. On a assuré un suivi par téléphone pour augmenter les taux de réponse.

La période de référence pour la partie 1 de l'enquête était constituée des 12 mois précédant la date de l'interview. Les ITAO de la partie 1 ont commencé en septembre 2004 et on pris fin en mars 2005. Les questionnaires de la partie 2 ont été envoyés par la poste tout au long de la période de collecte, une fois l'interview de la partie 1 terminée.

Un sommaire des résultats de la collecte pour la partie 1 figure dans les tableaux 2 et 3 ci-après. Le taux d'entreprises faisant partie du champ de l'enquête correspond à la proportion de l'échantillon constituée d'entreprises actives qui n'ont pas été éliminées. Cela comprend aussi les cas de non-réponse et les refus.

Tableau 2 : Taux de réponse à l'étape de la collecte des données (partie 1)

	Taux d'entreprises faisant partie du champ de l'enquête (%)	Taux de réponse (%)
Total	69	55
0 employé	61	49
1-4 employés	77	60
5-19 employés	75	57
20-99 employés	66	54
100-499 employés	56	45

Tableau 3 : Résultats de la collecte pour la partie 1

34 509 entreprises échantillonnées	
10 759 entreprises hors du champ de l'enquête	
- Impossible de localiser	6 636
- Retirée des affaires	1 170
- Éliminée	2 953
23 750 entreprises faisant partie du champ de l'enquête	
- Refus	2 727
- Non-réponse	5 941
- Impossible de prendre contact	2 040
- Interviews complètes	13 042

4 – TRAITEMENT DES DONNÉES

L'ensemble des enregistrements a été vérifié par la Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales (DPEES), afin de déceler les incohérences et les valeurs aberrantes. L'ensemble de la vérification et de l'épuration des données a aussi été assuré par la DPEES.

On a eu recours à l'imputation par la méthode du plus proche voisin pour corriger la non-réponse partielle dans les questionnaires renvoyés. Cette méthode d'imputation consiste à remplacer une ou plusieurs valeurs manquantes pour un répondant, appelé receveur, par des valeurs fournies par un ou plusieurs répondants, appelés donneurs. Le ou les plus proches voisins sont déterminés sur la base de la taille (revenu et nombre d'employés le plus près de ceux du receveur) et d'autres caractéristiques (industrie et type de financement demandé identiques à ceux du receveur). Les valeurs sélectionnées pour l'imputation doivent être soumises à des règles de vérification préétablies (vérifications postérieures à l'imputation). Le système généralisé Banff de Statistique Canada a servi à l'imputation. Chaque cellule du questionnaire comporte un taux d'imputation. Le tableau 4 indique les taux d'imputation minimum et maximum pour toutes les cellules de chaque section.

Tableau 4 : Fourchettes de taux d'imputation selon la section (partie 1)

	Fourchette de taux d'imputation (%)		Nombre de cellules de la fourchette de taux d'imputation				
	Minimum	Maximum	< 5 %	5-10 %	10-15 %	15-20 %	>20 %
Total	0,0	89,7	131	19	11	10	28
Section B	0,2	6,2	4	1	0	0	0
Section C	0,0	17,4	8	8	0	1	0
Section D	0,0	89,7*	76	6	8	1	20*
Section E	2,0	17,9	10	0	1	5	0
Section F	14,5	27,5	0	0	1	1	1
Section G	0,8	58,3	13	2	0	0	6
Section H	1,2	23,8	20	2	1	2	1

* Nota : La question D9 de l'ITAO (partie 1) portait sur les taux d'intérêt et les différents types de prêts. Cette question comportait des cellules ayant des niveaux élevés d'imputation. Parmi les 20 cellules dont les taux d'imputation étaient supérieurs à 20 % dans la section D, 15 provenaient de la question D9.

5 – ESTIMATIONS

On a eu recours au Système généralisé d'estimation (SGE) de Statistique Canada pour produire les estimations. Les poids de l'échantillon initial ont été rajustés, afin de tenir compte des refus et des autres cas de non-réponse. Une étude a été effectuée à l'égard des 6 636 unités IDL (impossible de localiser) et des 2 040 unités IPC (impossible de prendre contact). La recherche a été effectuée afin de déterminer la situation des entreprises avec lesquelles on n'avait pas pu communiquer. Des ressources comme les fichiers de la TPS, les fichiers T2 ainsi que les fichiers T1 et le Programme d'analyse longitudinale de l'emploi ont servi à déterminer si les entreprises étaient « inactives » ou « actives ». Parmi les 8 676 enregistrements, on a déterminé que 7 372 étaient actifs et 1 168 n'étaient plus en activité, et les 136 qui restent n'ont pu être résolus. Le taux de répondants faisant partie du champ de l'enquête a été appliqué aux unités actives, étant donné que l'on ne savait pas si ces unités faisaient partie ou non du champ de l'enquête.

Les poids d'échantillonnage des unités répondantes ont par la suite été rajustés, afin de représenter les 7 372 unités actives, à partir des taux présumés d'entreprises faisant partie du champ de l'enquête. Les 136 unités non résolues ont été traitées comme des cas de non-réponse. La population cible totale est de 1 357 348 entreprises.

Les taux de réponse et les taux d'entreprises appartenant au champ de l'enquête pour l'estimation sont présentés dans le tableau 5. Ces taux diffèrent des taux de réponse de l'étape de la collecte, du fait du traitement des enregistrements IPL et IPC. Aux fins de la collecte, les enregistrements IPL sont considérés comme ne faisant pas partie du champ de l'enquête. Le fait de traiter une proportion des unités IPC actives comme faisant partie du champ de l'enquête a donné lieu à des taux plus élevés d'entreprises faisant partie du champ de l'enquête et à des taux de réponse plus faibles pour l'estimation.

Tableau 5 : Taux de réponse pour l'estimation

	Taux d'entreprises faisant partie du champ de l'enquête (%)	Taux de réponse (%)
Total	81	47
0 employé	73	42
1-4 employés	91	51
5-19 employés	85	50
20-99 employés	75	48
100-499 employés	64	40

Des estimations ont été produites pour plus de 100 domaines d'intérêt définis selon les variables de stratification (p. ex., la région, l'industrie), ainsi que les variables du questionnaire, comme le nombre d'employés et l'âge de l'entreprise.

Enfin, pour chaque estimation produite au moyen du SGE, une mesure de la qualité facile à interpréter a été calculée. Pour les totaux et les moyennes, cette mesure est constituée du c.v.; les estimations comportant un c.v. de 25 % ou plus obtiennent un code de qualité de F et ne sont pas publiées. Dans le cas des proportions, la mesure utilisée est l'erreur-type (qui représente l'erreur d'échantillonnage pour cette estimation). Des estimations de proportions comportant une erreur-type de 12,5 % ou plus reçoivent un code de qualité de F et ne sont pas publiées. Une estimation a été considérée comme étant de bonne qualité si son c.v. ou son erreur-type et son taux d'imputation étaient suffisamment petits. Les estimations comportant un code de qualité de F n'ont pas été publiées. Les règles suivantes, fondées sur l'erreur-type, ont servi à attribuer une mesure de qualité à toutes les estimations de pourcentage.

Coefficient de variation	Erreur-type – pour les pourcentages	Code de qualité
Jusqu'à 5 %	Jusqu'à 2,5 %	A – Excellent
5 % à 10 %	2,5 % à 5 %	B – Bon
10 % à 15 %	5 % à 7,5 %	C – Moyen
15 % à 20 %	7,5 % à 10 %	D – Médiocre
20 % à 25 %	10 % à 12,5 %	E – Faible, à utiliser avec prudence
25 % ou plus	12,5 % ou plus	F – Non fiable, ne pas utiliser

Nota : Les mesures de la qualité ne tiennent pas compte du taux d'imputation. Étant donné que les taux d'imputation sont généralement faibles, l'erreur-type donne une bonne idée de la qualité de l'estimation.

Chaque estimation comporte aussi une marge d'erreur correspondante. La marge d'erreur et l'erreur-type sont du même ordre de grandeur que l'estimation. Par exemple, si l'estimation est en millions, la marge d'erreur est aussi en millions.

Confidentialité

Afin de protéger la confidentialité des répondants, les estimations obtenues à partir de six observations ou moins dans un domaine d'intérêt n'ont pas été publiées.

Annexe A – Concepts et définitions

Petites et moyennes entreprises : Dans le cadre de cette enquête, les petites et moyennes entreprises sont définies comme les entreprises comptant moins de 500 employés en équivalents temps plein et dont le revenu brut est inférieur à 50 millions de dollars.

Équivalent temps plein (ETP) : Ce concept est utilisé pour définir la taille d'une entreprise. Toutes les entreprises qui compte moins de 500 employés équivalents temps plein ont été visées par cette enquête.

Pour calculer les **ETP**, on utilise cette formule simple : nombre d'employés à temps plein + (nombre total d'employés à temps partiel x 0,5) = ETP.

Employés à temps plein : Travailleurs dont la semaine de travail habituelle comporte 30 heures au minimum.

Demande ou prêt à court terme : Prêt dont la durée est de MOINS D'UN AN.

Prêt à terme : Prêt destiné au financement à moyen ou à long terme de l'achat d'immobilisations (comme du matériel, des terrains ou des bâtiments) ou de la rénovation des locaux d'une entreprise. Il s'agit généralement d'un prêt dont la durée est de PLUS D'UN AN.

Prêt hypothécaire : Prêt visant l'achat d'un bien immobilier (tel qu'un terrain ou un bâtiment), grevé d'une hypothèque pour garantir le paiement du capital et des intérêts. L'hypothèque est l'amortissement d'une propriété désignée en guise de garantie d'un prêt. La durée de ce type de prêt est généralement supérieure à 20 ans.

Marge de crédit (également appelé prêt à l'exploitation) : Entente négociée entre l'entreprise et un fournisseur de crédit selon laquelle un fournisseur prête des fonds à l'entreprise jusqu'à concurrence de la limite de crédit consentie.

Carte de crédit : Les cartes de crédit telles que Visa, MasterCard ou American Express permettent au titulaire de porter ses achats au crédit de la carte plutôt que de payer comptant. Généralement, aucun intérêt n'est imputé si le solde mensuel est réglé au complet à la date d'échéance.

Affacturage : Méthode de financement des comptes débiteurs en vertu de laquelle une entreprise cède ses créances (généralement sans recours) à une institution financière (affactureur).

Fournisseur de crédit : Prêt à court terme consenti à l'entreprise par ses fournisseurs en vue de l'achat des ressources nécessaires pour la production de biens ou de services.

Contrat de location-acquisition : Un contrat de location-acquisition sert habituellement à financer de l'équipement pour la majeure partie de sa durée de vie utile, et il existe une

assurance raisonnable que le preneur deviendra propriétaire de l'équipement à la fin du contrat.

En vertu de la réglementation : un contrat selon lequel un bailleur fournit de l'équipement à un preneur en contrepartie d'un paiement et qui répond à l'une des conditions suivantes :

- a) le contrat comprend une option d'achat à prix de faveur ou prévoit le transfert du titre de propriété de l'équipement à la fin de la période de location;
- b) le contrat porte sur plus de 75 % de la durée de vie économique de l'équipement;
- c) la valeur actualisée des paiements de location, qui est calculé selon le taux annuel d'intérêt imputé servant au calcul des paiements de location, représente 90 % ou plus du coût de l'équipement le jour de la conclusion du contrat de location.

Financement par emprunt : Emprunt d'une somme d'argent par une entreprise en vue de l'obtention de fonds de roulement ou autres à des fins opérationnelles ou de remboursement d'une dette courante ou autre. Autrement dit, il s'agit d'une somme d'argent qu'une entreprise emprunte pour poursuivre ses activités. L'entreprise doit rembourser la somme empruntée en totalité, généralement par versements, avec intérêt. Un grand nombre des entreprises qui voient le jour au Canada ont recours aux institutions financières (banques, sociétés de fiducie, coopératives de crédit et caisses populaire) pour leur financement par emprunt. Parmi les autres sources figurent la famille et les amis, les fournisseurs et les fabricants d'équipement, les organismes gouvernementaux et d'autres organismes de financement.

Financement par action : Tout financement en vertu duquel les investisseurs reçoivent une part du droit de propriété de l'entreprise ou des recettes versées à l'entreprise sous forme de subventions ou de sommes non remboursables.

Âge de l'entreprise : Âge estimé à partir de la date d'intégration de l'entreprise dans le Registre des entreprises. Il s'agit uniquement d'une approximation de l'âge réel de l'entreprise, mais ce sont les renseignements les plus précis qui sont disponibles. L'âge de l'entreprise a été réparti en groupes, à savoir :

- entreprises ayant moins d'un an d'existence;
- entreprises ayant un an ou plus d'existence.

Secteurs industriels : Il s'agit du regroupement d'industries types de Statistique Canada définies au moyen des codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Annexe B – Tableaux additionnels

Tableau 6 : Liste des codes à deux et à quatre chiffres du SCIAN exclus de la population des PME

SCIANS	Description
22	Services publics
52	Finance et assurances
55	Gestion de sociétés et d'entreprises
61	Services d'enseignement
91	Administrations publiques
5321	Location et location à bail de matériel automobile
5324	Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel
6214	Centres de soins ambulatoires
6215	Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques
6219	Autres services de soins ambulatoires
6221	Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux
6222	Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes
6223	Hôpitaux spécialisés (sauf les hôpitaux psychiatriques et les hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes)
6242	Services communautaires d'alimentation et d'hébergement, services d'urgence et autres secours

Tableau 7 : Codes du SCIAN inclus dans l'industrie du tourisme

SCIAN	Description
Transport aérien	
4811	Transport aérien régulier
4812	Transport aérien non régulier
Transport ferroviaire	
4821	Transport ferroviaire
Transport par eau	
4831	Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
4832	Transport sur les eaux intérieures
Transport par autobus	
4851	Services urbains de transport en commun
4852	Transport interurbain et rural par autocar
4854	Transport scolaire et transport d'employés par autobus
4855	Services d'autobus nolisés

4859	Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
Transport de tourisme et d'agrément (487)	
4871	Transport terrestre de tourisme et d'agrément
4872	Transport par eau de tourisme et d'agrément
4879	Autres services de transport de tourisme et d'agrément
Taxis	
4853	Services de taxi et de limousine
Location et location à bail de véhicules	
5321	Location et location à bail de matériel automobile
Hôtels	
7211	Hébergement des voyageurs (sauf 721114-Motels)
Motels	
721114	Motels
Camping	
721211	Parcs pour véhicules de plaisance et campings
Autres services d'hébergement	
721212	Camps de chasse et de pêche
721213	Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche
721198	Tous les autres services d'hébergement des voyageurs
Services de restauration et débit de boissons	
7221	Restaurants à service complet
7222	Établissements de restauration à service restreint
7224	Débites de boisson (alcoolisées)
Loisirs et divertissement	
51213	Présentation de films et de vidéos
7111	Compagnies d'arts d'interprétation
7112	Sports-spectacles
7115	Artistes, auteurs et interprètes indépendants
7121	Établissements du patrimoine
7131	Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
7132	Jeux de hasard et loteries
7139	Autres services de divertissements et de loisirs
Services de voyage	
5615	Services de préparation de voyages et de réservation

Tableau 8 : Industries du savoir selon la définition d'Industrie Canada

SCIAN	Description
325410	Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments
333310	Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services
334110	Fabrication de matériel informatique et périphérique
334210	Fabrication de matériel téléphonique
334220	Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil
334290	Fabrication d'autres types de matériel de communication

334310	Fabrication de matériel audio et vidéo
334410	Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques
334511	Fabrication d'instruments de navigation et de guidage
334512	Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux
335920	Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication
336410	Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces
511210	Éditeurs de logiciels
512110	Production de films et de vidéos
512190	Postproduction et autres industries du film et de la vidéo
513210	Télévision payante et spécialisée
513220	Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision
513310	Télécommunications par fil
513320	Télécommunications sans fil, sauf par satellite
513330	Revendeurs de services de télécommunications
513340	Télécommunications par satellite
513390	Autres services de télécommunications
514210	Services de traitement des données
541360	Services de prospection et de levé géophysiques
541370	Services d'arpentage et de cartographie, sauf les levés géophysiques
541510	Conception de systèmes informatiques et services connexes
541620	Services de conseils en environnement
541690	Autres services de conseils scientifiques et techniques
541710	Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie
541990	Tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques